

Compte-rendu du Conseil municipal du 7 avril 2018

Sept conseillers présents.

Absents et excusés: Thierry Coffre, procuration à Didier Lacroix, et Geneviève Barbier, procuration à Evelyne Prêle

Secrétaire de séance: Evelyne Prêle

Approbation à l'unanimité (9 voix pour) du compte-rendu du précédent conseil municipal

1- AMENDE DE POLICE

Le conseil a autorisé à l'unanimité le maire à demander une subvention au titre des amendes de police pour financer les travaux prévoyant notamment la création de places de parking pour personnes à mobilité réduite près du cimetière et de la mairie.

2- SYDER

La partie fiscalisée des charges annuelles du SYDER (9199,95euros) restera fixée à 50% comme l'an dernier. Les autres 50% seront pris en charge par le budget communal.

Approbation à l'unanimité.

3- VOTE DES 3 TAXES DES IMPOTS DIRECTS

Le conseil a approuvé à l'unanimité le maintien en 2018 à un niveau inchangé des trois taxes directes locales.

La taxe d'habitation: 13,20%

La taxe foncière sur le bâti: 13,92%

La taxe foncière sur le non bâti: 27,13%

4- COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Le conseil a approuvé à l'unanimité les comptes administratifs 2017 (exploitation forestière et budget communal).

5- VOTES DES BUDGETS 2018

- Budget communal

Fonctionnement (dépenses, recettes): 287.114,00 euros

Investissement (dépenses, recettes): 142.279,00 euros

- Exploitation forestière

Fonctionnement (dépenses, recettes): 38.130 euros

22.812 euros seront reversés au budget communal.

Votes à l'unanimité de ces deux budgets.

Les principaux investissements prévus cette année sont la réfection du chemin des Bruyères, les travaux d'aménagement de places de parking pour personnes à mobilité réduite près de la mairie et les frais d'étude de l'extension de la salle communale (projet devant faire l'objet d'un débat lors d'un prochain conseil municipal).

QUESTIONS DIVERSES

- la vente de l'ex-bâtiment du CCAS a été confiée à deux agences immobilières de Tarare. La nouvelle estimation des domaines pour ce bâtiment est de 60.000 euros. Le prix de vente affiché par les deux agences est de 68.000 euros.

- la demande d'expulsion du locataire de l'ancienne école ne payant plus ses loyers depuis environ deux ans a été approuvée par le tribunal de Villefranche.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL: le vendredi 1er juin à 20H30.